	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 5 juillet 2024</b>	<b>N° 2024-343</b>

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES  
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TURNERIE

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 5 juillet 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la multimodalité  <b>Service études, animation territoriale, marketing</b>	<b>N° 2024-343</b>

---

**Projet de pôle d'échanges multimodal de la gare Saint-Jean - Ouverture de la concertation - Aménagement des espaces publics, des services connexes et des accès du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) Saint-Jean - Décision - Autorisation**

---

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**1. Contexte**

Le pôle d'échanges de la gare Saint-Jean a été inauguré en 2011. L'augmentation significative de la fréquentation du pôle (26 millions de voyageurs en 2022 contre 11 millions en 2014), liée au développement de nouvelles offres (LGV, RER métropolitain..) et confrontée à la relative étroitesse du site, génèrent aujourd'hui des dysfonctionnements importants : surutilisation des espaces par du stationnement illicite de voitures, des deux-roues motorisés, des vélos et du free-floating, circulation automobile de transit impactant l'accessibilité à la gare, mélange des flux piétons, vélos, tramway...

Le constat de ces dysfonctionnements, l'évolution du quartier dans le cadre d'Euratlantique et la nécessité de renforcer les questions de sécurité invitent à repenser l'aménagement du pôle, afin de l'adapter aux besoins des voyageurs et des riverains.

Ainsi, **un premier plan-guide du pôle à l'horizon 2030** a été validé par la Métropole, la Ville de Bordeaux, la Région, la SNCF et l'EPA Euratlantique en décembre 2022. Il vise notamment à garantir l'accessibilité tous modes à la gare, en améliorant tant la performance intermodale que le confort des usagers et riverains.

Ce plan prévoit différentes évolutions du pôle envisagées par phases d'ici à l'horizon 2030 à minima. Son coût avait été initialement estimé entre 17M€ HT et 20M€ HT (hors travaux de sécurité du parking P1, estimés à ce stade à environ 3M€ HT).

À la suite de l'étude de flux à l'horizon 2030 que vient de réaliser SNCF (cf. ci-après) et aux compléments d'actions qu'elle exige, le cout global du plan-guide est aujourd'hui revu à la hausse avec les projets de reconfiguration du fonctionnement interne de la gare et le projet de gare routière. A ce stade, on peut estimer que le coût du pôle d'échanges se situe désormais autour de 80 à 100M€.

Le comité de pilotage du pôle d'octobre dernier a engagé la phase d'avant-projet, qui vise à préciser les aménagements et actions à réaliser (contenu, coût, calendrier).

Cette opération a été retenue dans le cadre du programme européen Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe, avec un financement de 50% du coût des études

opérationnelles (études avant-projet et projet) du pôle (soit 1,15M€ sur 2,3M€). Il s'agit du seul pôle en France retenu par l'Europe dans le cadre de ce programme. Le Conseil métropolitain d'avril a adopté la convention de financement de l'avant-projet du pôle, estimé à 810k€ (coût d'étude SNCF net de TVA) et financé à 50% par l'Union européenne, 23% la Métropole, 17% la Région et 10% la Ville de Bordeaux. A la demande de la Métropole, la Région et la Ville, et au regard de l'importance de la gare de Bordeaux Saint-Jean, le Préfet a confirmé la participation de l'Etat à l'avant-projet à parité avec les collectivités.

Le projet de pôle porte sur du foncier appartenant à la fois à la SNCF et à la Métropole. Pour une meilleure cohérence, il a été décidé d'une maîtrise d'ouvrage unique dans le pilotage des études d'avant-projet et des procédures réglementaires associées, telle que la concertation, et de les confier la SNCF, en coordination étroite avec la Métropole.  
*A noter que pour la phase ultérieure de travaux, toutes les possibilités restent ouvertes : la Métropole pourra soit être maître d'ouvrage sur son périmètre, soit confier la maîtrise d'ouvrage à la SNCF.*

Le tableau ci-dessous indique ce qui relève de la maîtrise d'ouvrage de SNCF Gares&Connexions et ce qui relève de celle de Bordeaux Métropole selon les propriétés foncières :

Maîtrise d'ouvrage SNCF Gares&Connexions	Maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole
Gare (bâtiment voyageurs + quais ferroviaires), parvis et squares (du pont en U et du pont du Guit), futur bâtiment du parking P5 (qui accueillera une gare routière en rez de chaussée)	Voiries et espaces publics autour des parvis Gare routière (dans futur P5)

## 2. Concertation publique sur le pôle d'échanges

### a) Objectifs du projet

Le projet de pôle d'échanges s'inscrit dans les objectifs du schéma des mobilités de la Métropole et vise notamment à répondre à l'augmentation prévisionnelle de la fréquentation.

Concernant cette question, une étude de flux a été lancée par SNCF afin d'appréhender finement le fonctionnement actuel et d'avoir une vision prospective du fonctionnement futur du pôle.

La fréquentation de la gare Saint Jean connaît actuellement la plus forte croissance parmi les grandes gares de province (+8,5% entre 2015 et 2022) notamment liée à la mise en service de la LGV SEA en 2017. **En 2022**, la gare a accueilli **21 millions de voyageurs** (26 millions de personnes en comptant les non-voyageurs : accompagnants, riverains...). **A l'horizon 2030**, la fréquentation est estimée à **31 millions de voyageurs** (37 millions de personnes avec les non-voyageurs).

Le projet doit ainsi répondre à l'augmentation de tous les flux, pour garantir la fluidité et la sécurité des parcours des usagers, le bon fonctionnement ainsi que l'accessibilité à la gare. Aussi, le projet de pôle d'échanges vise à améliorer :

- **le fonctionnement interne de la gare et l'accès aux quais** (connexion entre les halls 1 et 2 côté Domercq, renforcement des traversées internes entre les deux côtés de la gare, amélioration de l'accès aux quais dont le nouveau quai du RER côté Belcier...);

- **les conditions d'accès et d'intermodalité du pôle** : l'objectif est de garantir l'accessibilité de tous les modes (transports en commun, marche, vélos, autos, taxis...) tout en maintenant une haute qualité de connexion avec la gare.

*En synthèse :*

*Pour les voitures, il s'agit de limiter les flux de transit qui encombrant le site, notamment sur la rue Domercq, tout en conservant tous les accès voiture aux P+R et aussi d'augmenter les places de stationnement VL avec la construction d'un futur parking P5.*

*Pour les taxis, il s'agit de mieux organiser et probablement de dissocier physiquement l'emport de la dépose voyageurs.*

*Pour le tramway, il s'agit d'étudier l'opportunité de déplacer un des 2 quais de manière à offrir plus de place aux usagers.*

*Pour les bus TBM (dont les BEX) et les cars de la Région, il s'agit de distribuer aux mieux les arrêts des 2 côtés de la gare afin de mieux répartir les circulations et flux passagers*

*Pour les cars longues distances, il s'agit de construire une gare routière au niveau du futur parking P5.*

*Pour les vélos, il s'agit notamment de doubler les capacités de stationnement sécurisé. Pour les piétons, il s'agit de donner plus de place et de sécuriser les flux.*

- **le confort et les parcours des usagers et des riverains** : le projet vise notamment à désencombrer les parvis et à les piétonner pour offrir aux voyageurs et habitants du quartier davantage d'espaces végétalisés et de lieux de vie (jeux pour enfants, espaces d'attente, terrasses...).

Le projet vise enfin à **accompagner l'inscription urbaine du pôle** en lien avec le développement de l'opération d'intérêt national Euratlantique. Il s'agit de renforcer les connexions entre la gare et son quartier, notamment **côté Belcier** (développement du nombre d'habitants et d'emplois...).

## **b) Modalités de la concertation**

Le projet de pôle de la gare Saint-Jean est soumis à une concertation publique obligatoire au titre du Code de l'urbanisme, au regard des aménagements prévus et du montant des investissements. Elle sera pilotée par la SNCF en lien avec la Métropole et les partenaires (Etat, Région, Ville, en se conformant aux exigences de l'Europe). L'objectif est de recueillir l'avis des usagers et riverains du pôle afin que le projet réponde au mieux aux besoins.

Comme présenté en comité de pilotage du pôle du 24 mai 2024, les modalités suivantes sont envisagées pour la concertation :

- Durée d'un mois et demi, du 2 septembre au 11 octobre 2024,
- Annonce de la concertation à partir de mi-août (affichage et publication réglementaire, courrier, communiqué de presse, kit de communication...),
- Mise à disposition d'un dossier de concertation et de divers supports (affiches, site internet, vidéo, stand mobile, podcast, dépliants...),
- Moyens diversifiés d'expression et de recueil des avis (site internet participatif, questionnaire et formulaire en ligne et en papier, stands itinérants...),
- Organisation d'une réunion publique complétée d'ateliers, d'une balade diagnostic, d'un café débat.

Pour la concertation, il est prévu d'identifier le projet de pôle sous le nom de « **Grande Gare de Bordeaux** », permettant une appropriation facilitée par le grand public.

Le bilan de la concertation sera réalisé à l'automne 2024 et examiné en conseil métropolitain début 2025. Il permettra d'enrichir le programme du pôle et de réaliser sur cette base les études d'avant-projet du pôle.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-2,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-430 en date du 23 septembre 2021 adoptant le Schéma des Mobilités,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2023-467 en date du 29 septembre 2023 portant sur le projet européen MIE et la modernisation du pôle d'échanges multimodal de la gare de Bordeaux – participation de Bordeaux Métropole – encaissement des recettes – décision – autorisation,

**VU** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2024-181 en date du 12 avril 2024 portant sur le projet de pôle d'échanges multimodal de la gare de Bordeaux – conventions de financement des études d'avant-projet du pôle et des travaux de la vélostation Belcier, et convention de maîtrise d'ouvrage unique – décision – autorisation,

**Entendu** le rapport de présentation,

**Considérant** l'intérêt de mener la concertation publique obligatoire du pôle d'échanges de la gare Saint-Jean, afin d'enrichir le programme du pôle et de répondre au mieux aux besoins des usagers et riverains,

## DECIDE

**Article 1 :** d'approuver l'ouverture d'une concertation publique au titre du Code de l'Urbanisme sur le projet d'aménagement des espaces publics, des services connexes et des accès du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) Saint-Jean. Cette concertation sera pilotée par SNCF Gares&Connexions en sa qualité de maître d'ouvrage unique des études d'avant-projet et des procédures réglementaires associées, et dont les objectifs sont : « répondre à l'augmentation prévisionnelle de la fréquentation, améliorer les conditions d'accès et d'intermodalité, améliorer le confort et les parcours des usagers et des riverains, et accompagner l'inscription urbaine du pôle ».

La concertation portera aussi sur les aménagements du pôle envisagés dans la gare, ses parvis, les squares des ponts en U et du Guit, ainsi que sur le projet d'un nouveau parking P5 au pied du pont de la Palombe (qui accueillera une gare routière), qui relèvent de la maîtrise d'ouvrage de la SNCF.

**Article 2 :** d'approuver les modalités de la concertation, telles que décrites dans le présent rapport.

**Article 3 :** d'autoriser Madame la Présidente à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de ladite concertation, notamment, le cas échéant, à en préciser ou adapter les modalités en accord avec les partenaires du projet, et à fixer la date d'ouverture effective et la date de clôture.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Monsieur LAMARQUE, Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b></p> <p><b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claude MELLIER</p>
---	---